

Date de la convocation : 09/06/2026

Date du Conseil de Surveillance : 19/06/2026

Présents :	9	
Absents :	13	
Personnes ayant donné pouvoir :	2	
Pour : 8300	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2026-008 : Composition de la Commission « Gares » et désignation d'un membre du Conseil de surveillance en assurant la présidence – Avenant n°2

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SGPSO approuvé par délibération le 4 juillet 2022 et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu la délibération N°2023-003, approuvée par le Conseil de Surveillance le 10 mai 2023, portant sur la composition de la Commission « Gares » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

Vu la délibération N°2023-007, approuvée par le Conseil de Surveillance le 28 juin 2023, portant sur l'approbation des Règlements intérieurs des Commissions « Contrats », « Gares » et « Ingénierie financière » ;

Vu la délibération du Conseil de surveillance n°2023-020 « Nomination de deux membres à la commission des gares et amendements du règlement intérieur de la commission de suivi des gares et des aménagements » - avenant n°1;

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que Mme Fabienne DUPOUX est candidate à intégrer la composition de la commission Gares comme représentante de Toulouse Métropole en remplacement de M. Olivier DUVERNOIS ;

Considérant que M. Jean-Claude BERTELLI est candidat à intégrer la composition de la commission Gares comme représentant du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne en remplacement de M. Michel WEILL ;

Considérant que M. Didier LALLEMAND est candidat à intégrer la composition de la commission Gares comme représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Montauban en remplacement de Mme Brigitte BAREGES ;

Considérant que M. Vivien COSTE est candidat à intégrer la composition de la commission Gares comme représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en remplacement de M. Jean-Luc MARX ;

Considérant que M. Olivier MARTINEZ est candidat à intégrer la composition de la commission Gares comme représentant du Conseil départemental des Landes en remplacement de M. Frédéric DUTIN ;

Considérant que M. Frédéric DUTIN est candidat à intégrer la composition de la commission Gares comme représentant de la Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan en remplacement de M. Charles DAYOT ;

Considérant que M. Olivier GRIMA est candidat à intégrer la composition de la commission Gares comme représentant de la Communauté d'agglomération d'Agen en remplacement de M. Henri TANDONNET ;

Considérant que la présidence de la Commission est vacante ;

Considérant les candidatures à la Présidence reçues ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide :

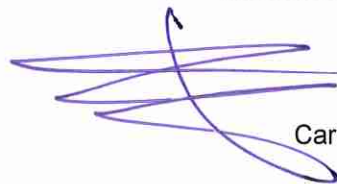
ARTICLE UN : D'établir la composition de la Commission Gare comme suit :

Jean-Luc GIBELIN, Région Occitanie
Fabienne DUPOUX, Toulouse Métropole
Frédéric RE, Conseil départemental des Haute Pyrénées
Jean Claude BERTELLI, Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
Didier LALLEMAND, Communauté d'agglomération du Grand Montauban
Jean Pierre COT, Conseil départemental du Gers
Vivien COSTE, Communauté d'agglomération du Grand Cahors
Renaud LAGRAVE, Région Nouvelle Aquitaine
Olivier MARTINEZ, Conseil départemental des Landes
Frédéric DUTIN, Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan
Olivier GRIMA, Communauté d'agglomération d'Agen

ARTICLE DEUX : De désigner M. Frédéric DUTIN comme Président de la Commission Gares, puis M. Olivier GRIMA et M. Didier LALLEMAND en alternance de deux ans.

ARTICLE TROIS : D'autoriser la Présidente du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente
du Conseil de Surveillance



Carole DELGA